



Refus de ma démission par l'employeur (cdd fonction publique h)

Par **Cricriesf**, le **30/06/2011** à **21:46**

Bonjour,
Je suis depuis 2 mois employée comme contractuelle dans la fonction hospitalière et il me reste encore 6 mois avant la fin de mon CDD.
Je voudrais démissionner de mes fonctions avant la fin initialement prévue sur mon contrat.
Mon employeur refuse de m'accorder cette démission ou bien me menace de devoir les verser des intérêts (équivalent aux salaires que j'aurais perçu si j'étais restée).
Est-il en droit de me demander des dommages et intérêts pour pouvoir démissionner? et si oui comment cela se passe-t-il?
S'il refuse ma démission existe-t'il des recours pour que je puisse tout de même quitter mon emploi?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Cornil**, le **01/07/2011** à **15:46**

Bonjour "cricriesf"
La démission d'un agent non-titulaire, sous réserve de préavis, est un droit, seuls les fonctionnaires titulaires peuvent se voir opposer un refus de démission.
C'est une des rares dispositions plus favorable pour les contrats temporaires de droit public que pour les CDD de droit privé, où effectivement une rupture unilatérale anticipée est interdite et peut avoir pour conséquence des DI correspondant aux salaires jusqu'à la fin du contrat.
On t'invoque à tort des règles de droit privé.
Voir, pour la fonction publique hospitalière le décret n°91-155 du 6 février 1991 article 43.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006077231&dateTexte=vign>
courage et bonne chance.

Par **Cricriesf**, le **01/07/2011** à **18:37**

Merci beaucoup pour cette prompte réponse!